

Livret d'accueil

MAS ST EXUPERY



Novembre **20
24**



SOMMAIRE

- 3** Le mot de la direction
- 4** Présentation de la MAS St Exupéry
- 10** Les formalités d'admission
- 12** L'accompagnement
- 16** La vie quotidienne
- 18** Liens avec la famille et l'extérieur
- 20** Les droits et les devoirs
- 21** Les moyens d'expression
- 26** Annexes

LE MOT DE LA DIRECTION



Chers résidents et familles,

Au nom de l'ensemble des professionnels de la Maison d'Accueil Spécialisée St Exupéry, nous vous souhaitons la bienvenue au sein de l'établissement. Nous sommes déterminés à offrir un environnement chaleureux, bienveillant et sécurisé, où chacun se sent chez soi.

L'équipe de professionnels pluridisciplinaires est là pour répondre à vos besoins individuels, vous accompagner dans votre quotidien et favoriser votre épanouissement. Nous mettons tout en œuvre pour assurer votre bien-être et votre confort, en respectant vos choix et votre dignité.

Ce livret d'accueil ainsi que les documents qui vous ont été remis à votre arrivée portent à votre connaissance les informations essentielles et le fonctionnement de la M.A.S.

Nous restons à votre entière disposition pour toute question ou demande.

François-Jérôme AUBERT
Directeur Général du Centre Hospitalier Esquirol

Charly MARGERIN
*Directeur des Ressources Matérielles, des Travaux
et du Développement Durable et de la MAS Saint-Exupéry*

RAPIDE HISTORIQUE

La Maison d'Accueil Spécialisée St Exupéry est un établissement médico-social, relevant du Code de l'action sociale et des familles. Créée en 1997 sur la commune d'Isle par le Centre Hospitalier Esquirol de Limoges, la M.A.S se constitue initialement de 4 ailes. Sa construction résulte d'une volonté forte de l'hôpital d'offrir un lieu de vie et un environnement correspondant aux besoins des personnes vulnérables présentant des déficiences et des handicaps multiples avec troubles du comportement associés. En 2011, une extension de 20 places est construite, répondant à un besoin croissant de prise en charge.

PUBLIC ACCUEILLI

Aujourd'hui la M.A.S accueille 55 résidents présentant majoritairement un polyhandicap ou handicap psychique.

MISSIONS

L'équipe de la M.A.S St Exupéry assure l'hébergement complet des personnes qu'elle accueille. Elle a également pour mission :

- L'aide à la vie courante visant au maintien de l'autonomie et au développement de la vie sociale
- Une vigilance à toute manifestation de la souffrance physique ou psychique
- Le respect de l'intégrité et dignité de la personne accompagnée
- Le respect de la vie affective et sexuelle de la personne
- Un accompagnement médical coordonné offrant une qualité des soins
- La participation des résidents à une vie sociale, culturelle et sportive par des activités régulières

C'est au travers de son projet de service, révisé tous les 5 ans, que la M.A.S décrit son activité de manière détaillée ainsi que sa stratégie d'accompagnement à venir.

La M.A.S St Exupéry met tout en œuvre afin de développer une approche inclusive dans l'accompagnement des personnes accueillies.

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

La M.A.S est composée de 5 ailes

Les ailes verte, bleue, jaune et rose accueillant chacune 10 résidents et l'aile blanche accueillant 15 résidents. Chaque résident dispose de sa propre chambre. Des salles de bain communes sont à la disposition des résidents. Les chambres de l'aile blanche disposent de leur propre salle d'eau.

Chaque aile comprend une salle à manger et un salon commun permettant des activités de groupe. Des salles d'activité thérapeutique, de culinothérapie, d'éveil sensoriel, d'activité physique sont accessibles. Une salle à disposition des familles et de leur proche est également mise à disposition pour toute visite.

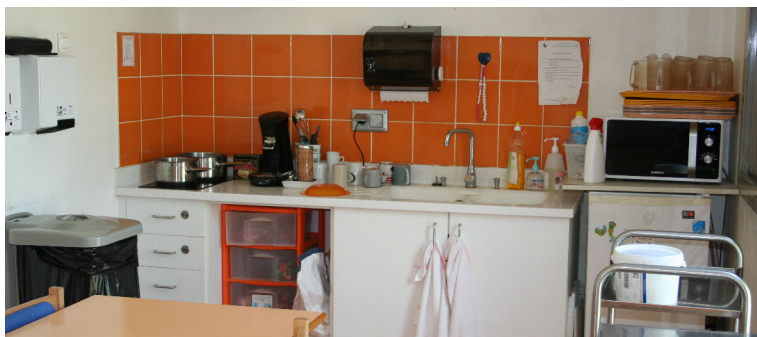
Au niveau de l'accueil principal, les bureaux administratifs sont installés avec le bureau de coordination et de l'équipe rééducative, le bureau de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale, celui du Référent planning, ainsi que ceux du cadre socio-éducatif et du directeur.

L'infirmierie de la M.A.S St Exupéry est composée de 4 zones

- Le bureau, où sont réalisés la visite et les transmissions médicales et paramédicales
- La salle d'auscultation
- La salle de soins où les traitements et autres soins sont préparés
- Un local servant de stockage de l'armoire à pharmacie

PRÉSENTATION DE LA MAS ST EXUPÉRY

L'équipe infirmière assure le suivi du résident quotidiennement par délégation des médecins. Elle fait face aux situations d'urgence et assure les liens entre les différents intervenants médicaux et paramédicaux. Les infirmiers réalisent les soins sur prescription. Ils évaluent également l'état psychique des personnes accompagnées.



FONCTIONNEMENT DE LA MAS

La M.A.S St Exupéry est un établissement public du secteur médico-social dirigée par un directeur adjoint placé sous l'autorité du directeur général du CH Esquirol.

La M.A.S est dotée d'une instance, le Conseil de Vie Sociale (CVS) qui donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de la M.A.S et la prise en charge des résidents.

L'établissement est administré par le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Esquirol.

Les équipes sont composées de compétences soignantes, éducatives et rééducatives afin d'apporter une prise en charge complète aux résidents. Chaque équipe dispose d'un coordonnateur pour encadrer les prises en charge

Dans un objectif de continuité de service, des **transmissions** entre les équipes sont réalisées quotidiennement. Chaque semaine, en présence des médecins et de l'équipe pluridisciplinaire, une **réunion spécifique à chaque aile** est programmée, elle permet d'évaluer et de réajuster la prise en charge de chaque résident.

L'équipe de coordination assure des **réunions dites restreintes** avec les équipes des ailes qu'elle coordonne chaque semaine. Ces réunions ont pour objectif d'évoquer en détail les situations de chaque résident, d'aborder l'organisation de l'unité et de préparer les réunions d'aile en équipe pluridisciplinaire.

Un **staff hebdomadaire** a également lieu entre la direction et les médecins afin d'évoquer des sujets globaux relatifs au fonctionnement de la M.A.S. Les équipes peuvent faire remonter des questions traitées lors de ces staff.

La conseillère en économie sociale et familiale (CESF)

La CESF veille au maintien des droits des résidents et pour ce faire est en lien étroit avec leurs représentants légaux qu'elle informe, oriente et conseille dans les démarches à accomplir.

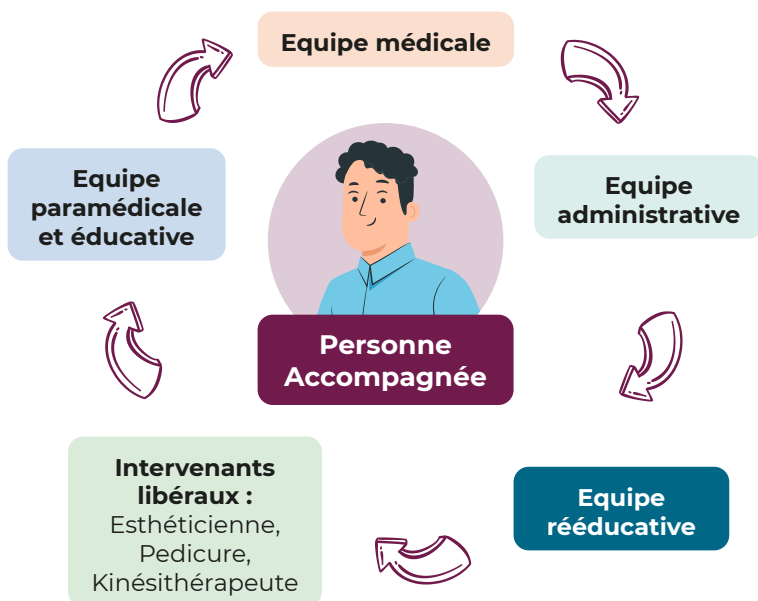
Elle fait le lien avec les différents services administratifs de secteur concernant les droits des résidents : MDPH, CAF, MSA, CPAM...

Elle assure une permanence les lundis et mardis à laquelle il est possible de recevoir les représentants légaux.

L'accueil administratif

L'accueil est assuré de 8h30 à 16h10 du lundi au vendredi.

L'équipe pluridisciplinaire



LES FORMALITÉS D'ADMISSION

Votre admission est soumise au dépôt de votre candidature auprès de notre établissement.

Toute demande d'admission peut se faire par mail à **mas.stexupery@ch-esquirol-limoges.fr** ou par voie postale à l'adresse suivante : **MAS St EXUPERY 20 Avenue de la République 87120 ISLE**. Le dossier de pré admission peut être retiré directement à l'Accueil de la MAS ou reçu par mail.

La CESF est en charge du suivi des dossiers et de leur présentation à la commission d'admission où siègent les représentants des divers corps professionnels (direction, médecins, infirmiers, coordonnateur, psychologue, équipe rééducative, CESF).

Divers renseignements sont nécessaires au passage en commission de votre demande d'admission. Ainsi, il vous faudra remplir :

- Un dossier de préadmission (partie administrative et médicale)
- Un recueil de données sous la forme d'un profil fonctionnel
- Vous devrez fournir une liste de documents :
 - copie du jugement de protection ou courrier attestant d'une demande en cours
 - copie d'un document d'identité
 - copie de la carte d'invalidité
 - notifications MDPH en cours (MAS et autres)
 - attestation de droits de la sécurité sociale et/ou copie de la carte mutuelle (mention ALD, CSS avec ou sans participation
 - attestation de responsabilité civile

Lors de cette commission, est vérifiée l'adéquation entre le profil du candidat, ses besoins et la prise en charge au sein de notre établissement.

Tout refus de candidature est motivé par écrit et des préconisations d'orientation vers un autre établissement peuvent être indiquées.

LES FORMALITÉS D'ADMISSION

En cas d'avis favorable de la commission d'admission, un avis écrit est rendu et les modalités d'admission vous sont communiquées :

- Une visite de l'établissement et un temps d'échange avec vos représentants légaux, familles, proches, professionnels vous accompagnant sont organisés
- Un stage d'évaluation d'une durée de deux mois et renouvelable une fois est proposé

Au terme de la période d'évaluation, un bilan est rendu faisant état de l'accompagnement, des éventuelles difficultés rencontrées et des solutions mises en place.

En cas de difficulté majeure, notre établissement se réserve le droit de mettre un terme au stage.

Si la période d'évaluation est positive du point de vue du candidat, de son entourage et des équipes, l'admission définitive est proposée.

Tout séjour est soumis à la signature d'un contrat entre le résident, ses représentants légaux et la Direction de la MAS.

Un temps de rencontre individuel est proposé à brève échéance de l'admission entre la CESF et les représentants légaux afin d'aborder les aspects administratifs et sociaux en lien avec le séjour MAS.

FINANCEMENT

La prix de journée

Le financement de la M.A.S est assuré par l'Assurance Maladie sous la forme d'un prix de journée fixé chaque année par arrêté de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les frais de séjour sont facturés par l'établissement en fonction des jours de présence et seront suspendus en cas d'hospitalisation, de retour en famille de plus de 48 heures (dans la limite des week-ends et de la durée réglementaire des vacances de 5 semaines, soit un forfait absence de 35 jours).

Le forfait journalier

Il est à la charge des résidents et s'élève à 20€.

Il est pris en charge sous certaines conditions par les organismes complémentaires ou les mutuelles, par l'Assurance maladie pour les résidents de moins de 20 ans, ou bénéficiaires d'une CSS.

Certaines dépenses sont à la charge du résident

- Les dépenses de santé sans rapport avec le handicap ayant justifié l'accueil
- Les frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie et liés à des exigences particulières
- Une participation financière à la charge du résident : Les résidents financent sur leurs ressources propres les achats vestimentaires, les produits de toilette, les soins esthétiques, leurs objets personnels, certaines activités de loisirs et séjours

ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

La M.A.S assure sur le plan de la responsabilité civile les résidents dans le cadre des activités.

Pour autant, chaque résident devra être assuré pour les dommages qui seraient de leur fait. Une assurance responsabilité civile personnelle doit être fournie au moment de l'admission.

La souscription à une complémentaire santé est fortement recommandée afin de pouvoir prendre en charge certains soins non supportés par l'établissement et le paiement du forfait journalier.

ARRIVÉE DU RÉSIDENT

Le jour de votre arrivée, vous êtes accueilli par un membre de l'équipe de l'aile dans laquelle se trouve votre chambre. Votre chambre est aménagée et meublée par la M.A.S. Il vous est tout à fait possible de la personnaliser sous réserve de respect des normes de sécurité.

DÉMARCHE PROJET PERSONNALISÉ

Dans les 6 mois suivant votre arrivée, votre projet d'accompagnement personnalisé est élaboré en équipe pluridisciplinaire avec vous et votre représentant légal. Il émane de vos besoins et définit les moyens mis en place pour y répondre. Un binôme référent et coordonnateur au sein de votre unité se porte garant de la mise en œuvre et du suivi de votre projet personnalisé. Tous les 12 mois, votre projet est réactualisé afin de s'adapter à vos besoins.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Activités



Au sein de la MAS des activités ont lieu régulièrement. Elles sont de différents types et s'adaptent aux personnes accompagnées. Deux cuisines sont à la disposition des

résidents sous la surveillance d'un encadrant afin de confectionner des gâteaux, plats améliorés.

Un temps d'échange autour d'un café a lieu toutes les 2 semaines en petit groupe. Le Journal est alors lu et permet d'initier des discussions entre les résidents et les superviseurs du groupe.

Les résidents bénéficiant de sport adapté se rendent également au gymnase du CH Esquirol pour exercer une activité physique, telle que le tennis, la danse, le vélo.

Des prestations externes viennent compléter les activités proposées en interne. Ainsi les résidents peuvent se rendre à la Ludothèque de Limoges ou encore à la piscine. La ferme pédagogique de St Hilaire Bonneval accueille également des groupes permettant un contact avec les animaux de la ferme.

Certaines activités sont faites au travers d'organismes extérieurs et au gré des résidents et de leur tuteur. L'équipe de l'APAJH 87 accompagne certains résidents sur des temps de sortie extérieure (cinéma, bowling, restaurant...) ou des séjours vacances.

Par ailleurs, plusieurs fois dans l'année, les équipes de la M.A.S organisent un séjour en groupe restreint. Cela peut prendre la forme d'un séjour à la montagne, la mer ou la campagne dans un environnement adapté. Quelques journées thématiques ont également lieu aux alentours de Limoges : Sortie au lac, visite du zoo de Reynou...

Quant au bien-être des résidents, des prestataires externes interviennent pour les soins esthétiques et la coiffure.

UN ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ

A votre admission, vous serez reçu par le médecin généraliste et le médecin psychiatre de la M.A.S lors d'un entretien.

Votre prise en charge, qu'elle soit somatique ou relevant de votre santé mentale est évaluée en concertation entre les médecins et l'équipe pluridisciplinaire.

La gestion de votre santé somatique et mentale sont assurées par les médecins de la M.A.S. Néanmoins, vous pouvez recourir à tout professionnel de santé de votre choix, extérieur à l'établissement.

Les accompagnements aux rendez-vous sont assurés par l'équipe de la structure sauf lorsque la famille ou le tuteur souhaitent réaliser cette démarche. Au titre de l'accès à la santé des personnes accompagnées, l'établissement est signataire de la Charte Romain Jacob (cf. Annexe)

UN ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

La présence d'une psychologue à mi-temps au sein de la structure permet de proposer un accompagnement psychologique aux résidents qui expriment, ou manifestent, de la souffrance psychique. La prise en charge peut être individuelle et/ou groupale.

En effet, elle co-anime en collaboration avec la psychomotricienne de l'établissement un groupe de parole. Dans ce lieu, chaque participant expérimente sa liberté de parole et la dépose grâce à la sécurité d'un cadre pensé, qui garantit essentiellement l'absence de tout jugement. Il s'agit là de promouvoir le dire du résident, favoriser son expression subjective, ses angoisses, ses craintes, ses émotions, ses désirs, qui participent efficacement à restaurer l'estime et la confiance en soi.

Par ailleurs, la psychologue effectue un travail de soutien auprès des équipes, à leur demande. Un temps de rencontre clinique est régulièrement organisé dans lequel les professionnels peuvent exposer une situation problématique et interroger ou demander un éclairage auprès de la psychologue afin de mieux comprendre les mécanismes de fonctionnement psychique d'un résident.

UN ACCOMPAGNEMENT RÉÉDUCATIF

Une équipe rééducative est présente au sein de la M.A.S afin d'améliorer ou de préserver l'autonomie des personnes accompagnées.

La présence d'un ergothérapeute permet d'élaborer un diagnostic et d'évaluer les intégrités, les lésions, les capacités de la personne ainsi que ses performances motrices, sensorielles, cognitives et psychiques. Elle sollicite les fonctions déficitaires et les capacités résiduelles pour permettre de maintenir, récupérer ou acquérir la meilleure autonomie à travers des soins et des activités de rééducation et de réadaptation. L'ergothérapeute conçoit l'environnement autour de la personne de manière sécurisée, accessible, adaptée, évolutive et durable et préconise des aides techniques.

LUTTE CONTRE LA DOULEUR

La prise en charge de la douleur fait partie intégrante de l'accompagnement à la santé. Un infirmier est nommé référent douleur et rappelle les bonnes pratiques à ce sujet.

ACCOMPAGNEMENT À LA FIN DE VIE

La M.A.S St Exupéry est le lieu de résidence des personnes qu'elle accompagne et ce jusqu'à la fin de vie. Un travail conjoint avec l'équipe mobile de soins palliatifs (EMSP) du CHU de Limoges est établi pour venir en appui à la prise en charge de ces situations. Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite appelée « directives anticipées » pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté.

LINGE

Le traitement du linge hôtelier est assuré par la blanchisserie du CHU et est à la charge de la M.A.S. Les vêtements personnels des résidents peuvent être lavés par un prestataire externe à la charge du bénéficiaire ou bien par les familles.

REPAS



Les repas sont assurés par la cuisine du CH Esquirol. Ils sont élaborés en commission et répondent à l'équilibre alimentaire recommandé tout en respectant les régimes spéciaux. Des repas éducatifs ou sortie au restaurant peuvent être réalisés.

NÉCESSAIRES DE TOILETTE / HYGIÈNE

Les produits de toilette, beauté, cosmétique sont à la charge du résident. Les achats peuvent être effectués par les familles ou bien par le résident lui-même lors d'une sortie.

TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX

Les traitements sont préparés et contrôlés par la pharmacie à usage intérieur du CH Esquirol à partir des prescriptions médicales.

OBJETS PERSONNELS / DÉPÔT D'ARGENT

L'établissement n'est pas responsable des objets personnels des résidents. Chaque chambre dispose d'un placard fermé à clef.

OBJETS DANGEREUX

L'établissement se réserve la possibilité de refuser certains objets jugés dangereux qui devront être remis au personnel ou laissés à la famille.



LIENS AVEC LA FAMILLE ET L'EXTÉRIEUR

COURRIER

Le courrier est strictement personnel et est distribué au résident dès réception dans l'établissement. Une boîte aux lettres est à votre disposition pour recevoir ou expédier les courriers préalablement affranchis, à l'adresse suivante :

Maison d'Accueil Spécialisé St Exupéry
20 Avenue de la République
87170 ISLE

N° POUR JOINDRE LES AILES ET FONCTIONNEMENT

Vous pouvez joindre votre proche via le secrétariat au **05 55 43 12 73**. Les personnes accompagnées ont également un téléphone à disposition pour joindre leurs proches.

Des tablettes sont également à disposition pour réaliser des appels en visioconférence

MODALITÉS DE VISITES

Les visites sont autorisées tous les jours entre 10h30 et 18h30 et doivent respecter le rythme de vie des résidents et la vie de l'institution. Il est toutefois possible d'aménager les horaires en prévenant l'équipe en amont.

Une salle des familles située dans le couloir menant à l'unité blanche est à disposition.

Tout résident peut inviter des parents ou proches.



SORTIES ET RETOUR À DOMICILE

Des sorties programmées sont proposées tout au long de l'année avec les équipes encadrantes de la M.A.S. Toute sortie ou retour à domicile à l'initiative du résident ou de sa famille nécessite un délai de prévenance d'au moins 48 heures. Le transport est à la charge du résident ou de sa famille. Une vigilance particulière devra être portée au respect de la prise des traitements et des recommandations de l'équipe soignante.

LES DROITS ET LES DEVOIRS

La MAS St Exupéry est garante du respect des principes et valeurs définis par la Charte des droits et libertés de la personne accueillie annexée.



Les résidents de la MAS doivent adhérer au règlement de fonctionnement qui leur est remis.

RÉUNION DES FAMILLES

En amont de chaque CVS, les familles sont invitées à une réunion qui a lieu au sein de la M.A.S. La réunion des familles a pour objectif de rassembler les interrogations des familles afin que celles-ci soient traitées lors du Conseil de Vie Sociale.

CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

Conformément à la loi n°2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et au décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation, la Maison d'Accueil Spécialisé Antoine de St Exupéry a mis en place un Conseil de Vie Sociale (CVS).

Le CVS est un lieu d'expression, d'écoute et d'échange entre les résidents, leurs familles ou représentants légaux, les professionnels de la M.A.S et la direction, afin d'améliorer la vie quotidienne et la prise en charge au sein de l'établissement. Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de la M.A.S, et notamment :

- L'organisation et la vie quotidienne ;
- Les activités et l'animation socioculturelle
- Les services thérapeutiques
- Les projets de travaux et d'équipements
- La nature et le prix des services rendus
- L'affectation des locaux collectifs
- L'entretien de locaux
- Les relogements en cas de travaux ou de fermetures
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre participants, ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.
- Les droits et libertés des personnes accompagnées

Le CVS est consulté sur l'élaboration et la modification du règlement de fonctionnement de l'établissement, du livret d'accueil et du projet de service notamment sur son volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance. Il est entendu lors de la procédure d'évaluation, est informé des résultats et associé aux mesures correctrices à mettre en place.

PÔLE DES USAGERS



Créé en 2014, il est l'aboutissement de la politique innovante et volontariste du Centre Hospitalier Esquirol d'associer les usagers au quotidien pour améliorer la prise en charge des patients et l'accompagnement des familles et entourage proche. Ce Pôle est unique en France.

En lien avec les pôles médicaux du CH Esquirol, le Pôle des Usagers s'intéresse aux réflexions qui sont menées sur des thématiques relatives au parcours de soins, puis de vie de tous les usagers.

 Maison des Usagers 05 55 43 10 35

 Pôle des Usagers 05 55 43 10 95

QUALITÉ ET SATISFACTION

Régulièrement, des questionnaires de satisfaction à destination des résidents et des familles sont diffusés dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de la prise en charge des personnes accompagnées.

La MAS s'engage aux côtés du département Qualité Gestion Des Risques du CHE dans une politique globale de l'établissement. Cette démarche collective, organisée et suivie vise une amélioration continue des prises en charge des résidents.



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

LA CERTIFICATION DE LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Dans un objectif d'amélioration du dispositif d'évaluation des établissements médico sociaux, la loi du 24 juillet 2019 a fait évoluer les missions de la HAS. Elle lui a confié la responsabilité d'élaborer une nouvelle procédure d'évaluation nationale, commune à tous les ESSMS (Etablissement et services sociaux et médico sociaux).

L'évaluation des ESSMS a pour objet d'évaluer la qualité des prestations qu'ils délivrent aux personnes accueillies. Elle consiste en une appréciation réalisée par un tiers extérieur indépendant de la structure, nommé «organisme accrédité» lors d'une visite au sein de l'ESSMS.

Cet organisme accrédité est autorisé à réaliser des évaluations en ESSMS dans le cadre fixé par le décret du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Cette évaluation de la qualité des prises en charge aura lieu tous les 5 ans.

GESTION DES RISQUES

La démarche gestion des risques a pour but d'assurer la sécurité des résidents et de leurs soins. Nous veillons en particulier à diminuer le risque de survenue des événements indésirables et la gravité de leurs conséquences.

A ce titre, le CH Esquirol repère et identifie les risques liés aux événements indésirables : le service QGDR identifie à la fois ceux qui pourraient se produire (démarche à priori) et ceux qui se sont produits (démarche postérieure). Afin d'améliorer la gestion des risques, des retours d'expérience et des revues de mortalités et de morbidité sont réalisés avec la définition de plans d'actions, afin de réduire l'occurrence des incidents et d'améliorer la prise en charge des résidents.

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

Conformément à l'instruction ministérielle du 22 mars 2007, l'établissement met en place une politique de lutte contre la maltraitance. Si toutefois vous êtes confronté à une situation de négligence ou de maltraitance, il vous est demandé de prendre contact le plus rapidement possible avec l'encadrement de la M.A.S

RÉCLAMATIONS

En cas de mécontentement dans la prise en charge et accompagnement au quotidien, le résident ou ses proches peuvent prendre contact avec l'encadrement de la M.A.S qui s'engage à se rendre disponible pour les recevoir.

Une Commission des Usagers (CDU) peut également être saisie par courrier adressé au CH Esquirol de Limoges ou par téléphone au  **05 55 43 13 54**.

ANNEXES



**MAS
ST EXUPÉRY**



Emaillieurs-Colombier
Polyclinique de Limoges



CHU



HME
Hopital de la Mère
et de l'Enfant

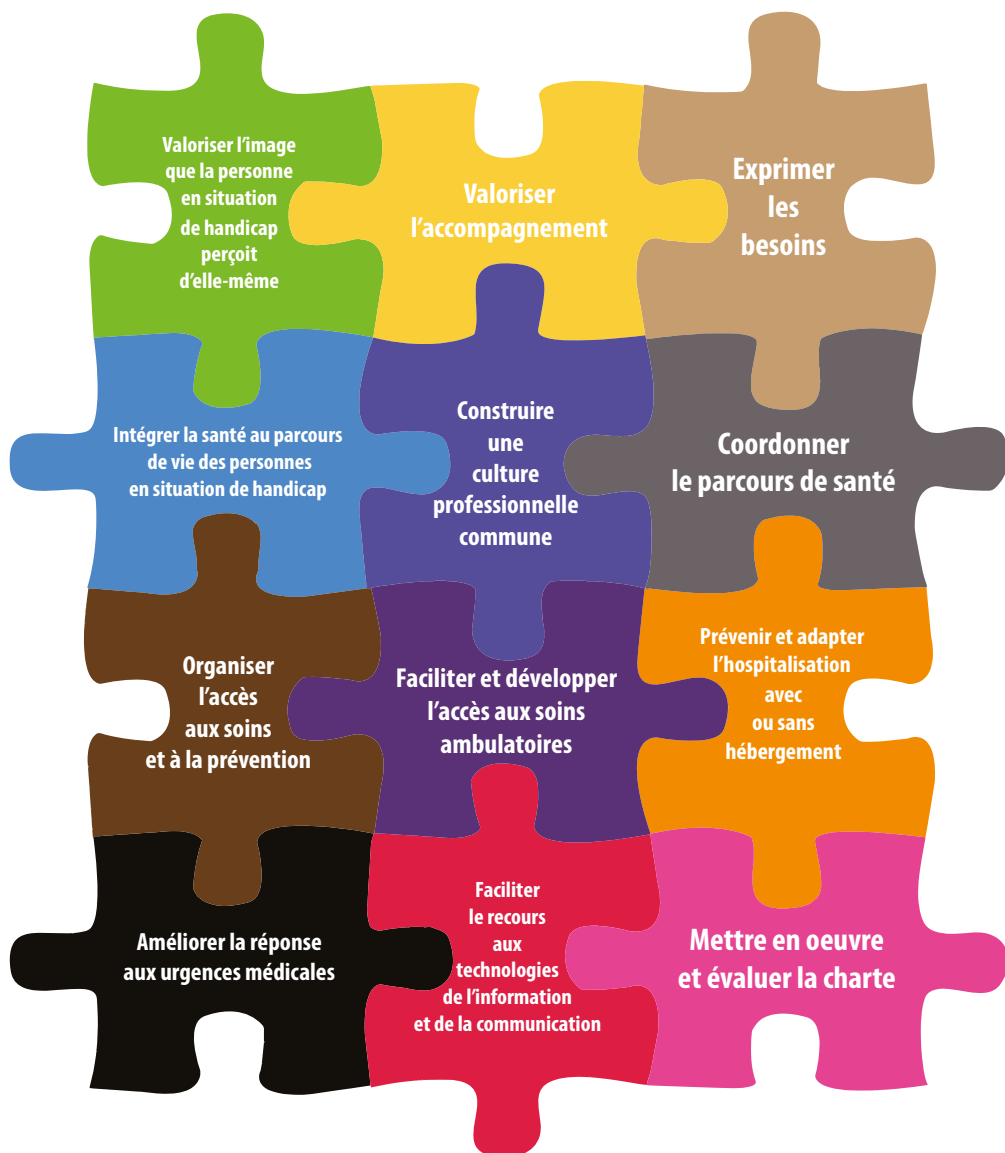


CHE
Centre Hospitalier
Esquirol



CHARTER ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap



Evaluez l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap et la charte Romain Jacob avec le baromètre Handifaction !



Mas Saint Exupery Isle
20 Av. de la République
87170 Isle



05 55 43 12 73



mas.stexupery@ch-esquirol-limoges.fr



www.ch-esquirol-limoges.fr

